	DROITS D'ENREGISTREMENT simple fr.	c.	en sus fr.	c.
1. Du huit septembre 1829. enregistré **Mariage** sous le régime dotal de Renée Gautier fils de deffunt autoine et dame Rodde cultivateur d'abord de Charrette cour de Deputeraude demeurant actuellement domestique chez jacques Guillot Doyez de Lajet cour de marcenat. avec Jeanne Doyez fille de jacques et Jeanne Laurent de Rocheroche cour de marcenat. ~~passé devant~~ constitution de dot faite par sa mère de quelques meubles évalués contenant cent francs ~~rôles,~~ à le renvois ~~et~~ mots rayés nuls. Reçu La dotation de son chef Deux cent francs ci	5	"		
	"	63		
2. ~~Du~~ du dit jour ~~enregistré~~ contrat de vente de coupe de bois et un lit pour deux cent francs elle se reserve en paraphernal tous les biens acquis par le décès de son père ainsi que ceux acquis par le décès de sa mère pour les rendre à leur ci. Le futur donne à son future en cas de survie mille francs s'il y a point d'enfant ~~fait~~ de leur union dans la maison avec le droit au gain de survie ci.	5	"		
passé devant tourtoire nre à Marcenat le trois septembre 1829. n.° 9. 57 contenant un et 1/4 rôles, deux renvois et quatre mots rayés nuls. Reçu Deux francs soixante trois centimes ci.				
3. Du huit septembre 1829. enregistré **Transport** par Catherine Chabat veuve de François Gelier assistée de Jacques Chabat son père et curateur d'un de ses enfants comme de Marcenat il y a eu accord du Berlze a cette somme de huit cent francs il en doit payer moitié aux Dites mère et si elle avait touché sa dote elle doit Chabat suivant son contrat de mariage et doit payer devant le notaire soussigné le 9 7.bre 1829. moyennant parcelle somme de huit cent francs. 800 — "				
passé devant tourtoire nre à Marcenat le trois septembre 1829. n.° 9. 58 contenant 2/4 rôles, ——— renvois et douze mots rayés nuls. Reçu Huit francs ci.			8	"
4. Du 8 enregistré				

arrêté le huit septembre 1829. Tourtoire